

CFE CGC Union Départementale Seine-Maritime



La CFE CGC rassemble les agents de maîtrise, techniciens et administratifs, ingénieurs et cadres, constituant le **personnel d'encadrement**. Elle est la quatrième organisation syndicale en France. En activité depuis plus de 40 ans, l'union départementale de Seine-Maritime regroupe des salariés de la métallurgie, de la chimie, des banques, de l'énergie...

Pour aligner la politique énergétique avec le défi climatique et l'indispensable développement industriel du pays, la CFE CGC alerte sur le retard déjà pris et demande un vote rapide des lois nécessaires.

Elle recommande des structures de pilotage renforcées au niveau de l'Etat pour s'assurer de la cohérence et de l'efficacité dans la mise en œuvre des différentes actions.

Contact

Eric BAUER
Président de l'UD 76 CFE CGC
26 Rue de l'Industrie
76000 ROUEN
02.35.36.24.01
ud76@cfecgc.fr

*L'année 2023 pour les salariés de la filière nucléaire est une année fondatrice et sera une année historique si le pays est en capacité sous l'égide de l'Etat de **donner une orientation claire sur le mix énergétique ET** qu'il y associe une **feuille de route industrielle complète** pour se réindustrialiser.*

*Cette réindustrialisation concerne **la mise à niveau des équipements techniques** des entreprises pour assurer des volumes de fabrication, dans le respect des délais et avec un haut niveau de qualité. Cette ambition passe inévitablement par **le développement des compétences** nécessaires aux métiers techniques de la filière et dont certaines correspondent à des emplois hautement qualifiés. Enfin, pour réindustrialiser la filière nucléaire, il est nécessaire d'**améliorer l'attractivité des métiers techniques** valorisant un écosystème Formation initiale / Reconversion / Insertion / Apprentissage / Enseignement supérieur / Innovation / Industries.*

Le seul vrai défi à relever est celui du temps !

En 1974, la France « n'avait pas de pétrole mais avait des idées ». Elle a su créer pour le pays une industrie nucléaire qui a permis aux Français de bénéficier en seulement dix ans d'un parc nucléaire fournissant une « électricité en quantité importante », à bas coût, apportant confort de vie et participant à l'essor industriel du pays.

En 2023, nous devons relever un autre défi celui de la décarbonation face au changement climatique tout en faisant bénéficier les futures générations de ce même confort. Il est aussi de notre responsabilité de relever ce challenge avec ce qui a fait la force du pays : souveraineté et indépendance énergétique.

Il s'agit aussi d'être solidaire pour que tous les moyens de production co-existent car notre plus grand défi est celui du temps pour pouvoir disposer des moyens bas carbone dès 2050.

*La procrastination n'est plus de plus de mise... **L'Etat** doit s'emparer de ces sujets, jouant notamment son rôle dans la **préparation des compétences** nécessaires à la filière.*



Le nucléaire, un vecteur fort de la réindustrialisation du pays, sous la coordination d'un Etat stratège

Ce programme nucléaire à venir va générer de nouveaux emplois variés pour des métiers de l'industrie, à tous niveaux de spécialisation : ouvrier, technicien, ingénieur mais aussi chercheur. Le haut niveau de qualification de certains métiers est une opportunité pour soutenir un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce haut niveau de qualification appliqué à des métiers techniques doit participer à la réindustrialisation du pays de manière significative. Avec un programme mobilisant jusqu'à 30.000 emplois par an, les retombées économiques seront significatives pour le pays et notamment pour la Normandie accueillant 2 EPR sur le site de Penly.

Ce sera une véritable bouffée d'oxygène pour le marché de l'emploi dieppois sinistré depuis de nombreuses années avec plus 10 000 demandeurs d'emploi faiblement qualifié (60% ont une formation inférieure au Bac) et un demandeur sur dix est à la recherche d'un emploi dans le secteur de l'industrie. **Il y a donc urgence à préparer l'avenir et le territoire !**

Pour que ce programme soit une réussite, en s'appuyant sur la tête de série Penly, l'Etat doit agir dès à présent ! Les marges de sécurité se sont réduites, **la France est en retard pour préparer les compétences de demain**. La période est propice pour accélérer le renouveau de la filière nucléaire : il y a consensus de l'ensemble des acteurs pour relancer cette filière. Il n'y a plus de débat sur le nucléaire mais davantage sur la part à accorder au mix énergétique qui fera l'objet de la PPE. Toutes les technologies sont nécessaires pour limiter le risque et répondre à l'enjeu climat.

Il s'agit donc d'accélérer et mettre en œuvre une feuille de route lisible et suivi par l'Etat afin de :

- Remonter la chaîne de valeur des emplois et compétences
- Privilégier les régions qui intègrent en leur territoire des sites nucléaires
- S'appuyer sur une industrie technique capable de délivrer et exécuter les projets en qualité, dans le respect des délais et à un coût maîtrisé.

L'ASN a parlé d'un « plan Marshall » et la CFE CGC souscrit à ce principe. Chaque acteur doit jouer son rôle et l'Etat stratège doit en assurer coordination et contrôle global :

- sur **le développement des compétences** nécessaires, certaines correspondant à des emplois hautement qualifiés. Il s'agit alors que l'Etat assure la coordination d'ensemble en s'appuyant sur les ministères de la recherche et du développement mais aussi sur l'Education Nationale. Ces métiers doivent être revalorisés et le pays doit faire de ces métiers techniques, des filières attractives. C'est toute la communauté éducative qui doit se mobiliser en développant avec les entreprises les filières d'apprentissage, en favorisant les reconversions, mais aussi la réinsertion professionnelle, notamment en Normandie.
- sur des métiers de l'industrie davantage ouverts aux femmes : pour sortir d'une approche incantatoire, des dispositions concrètes, incitatives et visibles doivent être prises.

La mise en perspective de ce projet permet de définir trois défis :

- **Un défi quantitatif**, avec par exemple le recrutement de 4 000 ingénieurs par an dès maintenant et le redéveloppement des filières techniques ;
- **Un défi sociétal**, avec par exemple l'orientation des élèves vers les métiers industriels, et la nécessité d'un travail avec l'ensemble de la communauté éducative des collèges et lycées : élèves, parents, professeurs, conseillers d'orientation, rectorat ;
- **Un défi de temporalité**, avec par exemple l'anticipation sur certains métiers nécessitant une formation industrielle en amont, d'autres métiers / compétences qui ne commenceraient à être exercés que dans 5 à 8 ans, la mise en pratique des compétences qui pourrait s'envisager dans un cadre intersectoriel en complémentarité avec les autres filières industrielles. Former, reconverter nécessite du temps... Former un chercheur *junior*, c'est dix ans, un ingénieur *junior*, c'est 5 ans, un technicien *junior*, c'est 3 ans. Le temps nous est compté !

Relever ces défis doit se faire à différentes échelles : **au niveau régional** avec une offre de formation renouvelée, travaillée avec les acteurs de l'emploi et de la formation, en s'intégrant dans **une démarche nationale** de renforcement des compétences de la filière nucléaire.

Les actions déjà engagées au niveau régional et départemental doivent se poursuivre et s'accélérer avec les lycées professionnels, les formations BAC+2, les écoles techniques d'ingénieurs pour augmenter les effectifs d'apprenants. L'Etat doit leur donner les moyens en effectif d'enseignants et favoriser l'attractivité de ces métiers.

Les formations méritent aussi d'être simplifiées pour être plus opérationnelles en lien avec les attendus des entreprises. A cet effet, un rapprochement enseignants/professionnels est indispensable pour définir les connaissances et savoir-faire concrets à maîtriser.

Les professionnels doivent davantage participer aux enseignements pratiques en appui des enseignants pour guider les apprenants sur la réalité des métiers.

Ces duos enseignants/professionnels ne peuvent que servir ce bien commun qu'est la valeur compétence dans un facteur temps aussi réduit.

Pour la CFE CGC, cette dimension d'employabilité doit être bénéfique aux territoires qui accueillent un site nucléaire et doit profiter à la population et aux entreprises locales...de manière durable !

Localisation des emplois, amélioration des outils de fabrication : clé de voute de cette réindustrialisation

Cette réindustrialisation doit porter sur la **mise à niveau des équipements techniques** des entreprises pour assurer les fabrications en quantité, dans les délais et avec un haut niveau de qualité. Ceci impose des investissements et un accompagnement anticipé de l'Etat avec des garanties associées de **localisation des emplois sur le territoire de manière pérenne**.



De multiples enjeux territoriaux attachés à chacun des projets de ce programme nouveau nucléaire

Implanter une installation nucléaire sur un territoire comporte des **impacts environnementaux**. Il s'agit de les identifier et de définir les enjeux territoriaux en distinguant la partie construction, de la partie exploitation et de mettre en œuvre des dispositions pour en limiter les conséquences et trouver des compensations en lien avec les parties prenantes. Le fait de construire ces nouveaux EPR sur des sites nucléaires déjà existants permet de bénéficier du retour d'expérience de la maîtrise des risques environnementaux comme celui du risque inondation par exemple, déjà pris en compte sur le site de Penly. De même, le territoire dieppois est acculturé au risque nucléaire et à ses contraintes ce qui doit favoriser la dynamique d'implantation de ces EPR2. **Cependant, selon la CFE CGC, la communication et la pédagogie sur la culture du risque auprès de la population, des élus, des industriels et de la jeune génération sont à renforcer.**

Implanter une installation nucléaire est une **opportunité de développement** offerte **au territoire** qui s'inscrit dans un temps long de chantier (10 ans) voire très long d'exploitation du site nucléaire (au moins 60 ans).

Implanter un site nucléaire, c'est l'**opportunité** offerte **de créer des services supplémentaires** pour la collectivité, les entreprises et la population locale. Un site nucléaire apporte un nombre très significatif de personnes sur une durée donnée avec un pic pouvant atteindre presque 8.000 personnes. A la clé, ce sont des services (santé, transport, logement, commerce, petite enfance, culture, sport...) et un tissu industriel qui peuvent se développer sur une durée donnée et dans certains cas de manière pérenne.

A ce titre, **la CFE CGC aimerait mettre davantage l'accent sur les services de santé en grande souffrance sur le territoire dieppois tant en termes de médecine générale que spécialisée mais également au niveau de la médecine du travail.** A nouveau, comme pour la gestion des compétences techniques, la France est en retard sur la gestion des compétences médicales ! Le territoire dieppois est un désert médical représentatif de la souffrance de la filière médicale française. L'Etat doit agir, il y a urgence à redynamiser cette filière !

Les services publics en charge des secours et de la sécurité des personnes doivent aussi être dimensionnés en conséquence (pompiers, police, gendarmerie, renseignements territoriaux...). Quand une activité économique se développe, de nouveaux citoyens s'installent et participent au développement des commerces. Pour répondre à leurs besoins propres, ces nouveaux citoyens participent aussi au **développement des infrastructures des villes** et des villages grâce au paiement de leurs impôts. Ils participent à la vie des associations sportives ou culturelles. Les salariés en missions ponctuelles participent à la vie du territoire. Ils consomment et bénéficient d'autres services complémentaires, des transports en communs ou individuels, des hôtels, des gîtes, des maisons d'hôte mais aussi des lieux de restauration que ces derniers soient collectifs ou privés, mobiles ou sédentaires.

L'arrivée de nouveaux citoyens est un élément fort de développement de l'attractivité d'un territoire.

Un aménagement du territoire adapté et économique est une condition préalable

Certaines voies de communication à proximité de la Centrale de Penly sont à aménager pour permettre à chaque citoyen un déplacement fluide. Les choix des aménagements clés à engager doivent être réfléchis et partagés avec les citoyens sous l'égide d'un haut fonctionnaire de l'Etat. Selon la CFE CGC, le projet EPR2 à Penly doit être déclaré

« Grand chantier » ce qui permettrait d'obtenir des subventions indispensables et d'assurer une coordination d'ensemble.

Les taxes, qui vont être générées par l'installation d'un site nucléaire, **doivent être mieux réparties** sur le territoire pour profiter au plus grand nombre. Il s'agit dans notre contexte économique tendu de ne pas gaspiller et d'agir avec efficacité pour l'ensemble du territoire normand.

Pour la CFE CGC, il faut **avoir une approche basée sur le bien commun et l'intérêt du plus grand nombre ainsi que sur l'efficacité collective !** Le territoire dispose d'infrastructures qui méritent d'être rénovées ou développées (structures médicales, structures routières et ferroviaires, centres sportifs, centres culturels...). Il s'agit que les élus du territoire se concertent et veillent au plus grand dénominateur commun pour prendre des décisions qui bénéficient au plus grand nombre ! Les élus du territoire doivent avoir une démarche d'efficacité collective et la volonté que **ces infrastructures répondent à un modèle économique viable** quitte à les adapter dans leur dimensionnement et dans leur nature de construction pour qu'elles répondent à la fois à la vie de chantier puis à la phase exploitation.

En aucun cas les apports financiers fournis par la construction d'une installation nucléaire ne doivent conduire les collectivités à **faire des choix qui aggravent l'endettement** et conduisent in fine à devoir augmenter lourdement et sur de longues durées les impôts des citoyens.

Enfin les **choix réalisés doivent intégrer l'efficacité énergétique** et limiter la consommation en veillant dans tous les cas à utiliser une énergie bas carbone.

Développer un partenariat solide avec les industriels

Le maître d'ouvrage doit **anticiper les passages de contrats** pour que les industriels dimensionnent les besoins en personnel, recrutent et forment les salariés. **Les salariés doivent bénéficier des mêmes structures de santé sur le site que pour le personnel des Industries Electriques et Gazières. Les conditions d'accueil doivent être un point de vigilance** et faire l'objet d'un suivi via des instances collégiales dans lesquelles les représentants du personnel sont présents.

Les contrats déjà engagés par le maître d'ouvrage et qui s'appuient sur une valorisation de la technicité et de la compétence doivent se poursuivre et faire l'objet d'un suivi y compris sur le champ de l'anticipation du passage des contrats. Il est essentiel que **le Maître d'Ouvrage s'assure du bon respect des règles RSE et que des contrôles approfondis et réguliers s'exercent** pour empêcher toute infraction aux règles du travail. En particulier, que le personnel provenant d'une entreprise étrangère ou ayant une autre nationalité fasse l'objet d'un suivi strict de bonne application des règles associées pour **éviter tout travail non déclaré**.

La CFE CGC souhaite également que la construction de ces EPR2 à Penly bénéficie du retour d'expérience de Flamanville 3 notamment au niveau de la sous-traitance. **La CFE CGC considère que la sous-traitance doit se limiter au rang 1 et 2 afin de maîtriser la qualité, la sécurité, le coût et la temporalité du chantier.**

La CFE CGC demande une **politique pluriannuelle** au niveau des contrats de sous-traitance pour donner de la visibilité aux entreprises et notamment aux entreprises locales !

Conclusion

Le programme EPR2 permet de donner à la France la garantie, dans la durée, de disposer d'une production d'électricité, à tout moment, bas carbone et pilotable. Ramené à sa forte puissance, ce programme nucléaire a la plus faible empreinte au sol, la plus faible consommation en métaux et peu d'impact sur l'environnement puisque implanté sur un site nucléaire existant. Il s'appuie sur un personnel hautement compétent et responsable. Le programme nucléaire répond aux enjeux de souveraineté, d'indépendance énergétique du pays et **favorise la relance et donc la pérennisation d'une filière industrielle française pourvoyeuse d'emplois durables et qualifiés**. Des actions concrètes pour garantir les compétences en nombre suffisant sont à engager rapidement. De même, les collectivités doivent sans tarder procéder aux aménagements nécessaires à la bonne réalisation d'un tel chantier, lequel doit bénéficier du label « grand chantier ». Enfin les entreprises doivent être aidées par l'Etat pour améliorer leurs outils industriels et être informées au plus tôt par le Maître d'Ouvrage des contrats qui leurs sont attribués afin qu'elles puissent s'organiser avec l'exigence qui s'impose à tous, de respecter les délais, les coûts et la qualité ! Il s'agit des conditions essentielles pour pouvoir travailler dans la filière nucléaire et répondre à l'objectif de décarbonation en 2050.

